

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de Didier LEDRAIT.

Conseillers Présents : Didier LEDRAIT, Isabelle POUILLAIN, Stanislas TISCA, Laurence TESTU, Lorraine GRANDCLEMENT, Yves TIRARD, Alain LEBERTHIER, Thevenin LEDRAIT, Soumicha CLEMENT, Rémi LECLERCQ, Françoise VALLAS, Béatrice NOEL

Pouvoir de :

Patricia HAUCHARD-THOUMIRE à Isabelle POUILLAIN

Absent excusé : Stéphane ALLAIS

Secrétaire de séance : Yves TIRARD

Date des convocations : le 08/10/2024 Date d'affichage : le 08/10/2024

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2024 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

Communication du Maire :

Reconnexion de la Saane

Rappel : le projet de renaturation de la vallée s'attache à la requalification des espaces naturels et au remodelage du lit de la Saâne afin de restituer à la basse vallée ses caractéristiques d'estuaire, de retrouver une connexion naturelle entre la Manche et la Saâne. Dans cet objectif, l'embouchure élargie (10) avec la mise en oeuvre d'un portique et la construction d'une partie de la digue en ce secteur.

Des modèles paysagers sont composés pour répondre à l'inondabilité plus conséquente de la basse vallée et protéger les activités pérennes.

Ces aménagements sont aussi l'opportunité de proposer des cheminements ou haltes piétonnes afin de découvrir le paysage et sensibiliser sur l'estuaire de la Saâne. Des ouvrages extérieurs (belvédère, plateforme surélevée) sont ainsi aménagés aux abords de la vallée. Les continuités écologiques sont renforcées, notamment par la mise en oeuvre d'une rampe de franchissement piscicole au sud du projet

Le 17 octobre, les 3 maires de Longueuil, Quiberville et Ste Marguerite sur Mer ont signé l'autorisation de reconnexion de la Saâne à la mer.

Point sur les subventions demandées

Rue de la mer : nous avons obtenu une subvention Fonds Vert de 60 000 € pour le cheminement route de la mer ainsi que 9325 € pour le local technique attribué dans le cadre de la DETR.

D'autres subventions d'Etat sont reportées en 2025 et feront l'objet de renouvellements de demandes. Elles seront dans le reste à réaliser recettes 2024.

Travaux dans le four de charreterie

Prévus à l'origine en septembre. Ils sont à nouveau reportés par l'Entreprise qui est débordée.

Révision PLU

La révision du PLU de Longueil a été arrêtée le 15/04/2024. Dans ce cadre, la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) a été saisie pour émettre un avis sur les zones d'urbanisation du PLU au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, ainsi que sur les secteurs de taille à capacité limitées (STECAL) retenus et pour la gestion des habitations en zones naturelles, agricoles, et forestières (NAF). Le 2 juillet dernier, la CDPENAF s'est prononcée sur le projet de révision.

Après réception de leurs conclusions, nous avons eu une réunion avec le bureau d'études et la communauté de communes le 17 octobre afin d'apporter des réponses.

Enquête publique du mardi 12/11 au vendredi 13/12.

Dates de permanence à la charreterie 21 chemin des Blancs Minéraux à Longueil :

- 1^{ère} permanence le mardi 12/11 de 9h à 12h
- 2^{ème} permanence le samedi 23/11 de 9h à 12h
- 3^{ème} permanence le mercredi 27/11 de 14h à 18h
- 4^{ème} permanence le vendredi 13/12 de 14h à 17h

Mur de soutènement derrière l'église

Les travaux vont débuter lundi 21 octobre. L'entreprise MG nature a été retenue pour créer une paroi berlinoise.

Rappel : la palissade en bois retenant le talus s'est effondrée lors des fortes pluies.

11 novembre

Cérémonie à 11h00 au monument aux Morts.

Monsieur le Maire souhaite la présence du Conseil Municipal.

Communication de la 1ère Adjointe : Mme Isabelle POULLAIN :

Cérémonie remise des colis de fin d'année

Le bureau d'aide sociale offre aux personnes de + 70 ans un colis ou bons d'achats. Nous avons 96 bénéficiaires.

Mercredi 18 décembre à 15h00, nous organiserons un goûter pour remettre le colis ou le bon d'achat aux anciens. Une invitation leur a été adressée

Exposition à la charreterie du 17 au 21 octobre : concours photo en basse vallée de la Saône.

Groupama Formation Gestes Qui Sauvent : Groupama propose des formations sur les gestes qui sauvent le 30 octobre prochain. (Durée 2 heures)

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- PLUI protection des locaux commerciaux en interdisant le changement de destination en logements
- Décision modificative

1) Attributions de compensation 2024

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 26 septembre 2024 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives de fonctionnement 2024. Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation de fonctionnement, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2024.

Il appartient aux 79 Communes à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°202409-03, du 26 septembre 2024, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation de fonctionnement 2024 calculée selon les modalités de droit commun.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal de la Commune de Longueil : **Approuve** la révision libre de son Attribution de Compensation de fonctionnement pour 2024, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°202409-03 du 26 septembre 2024.

L'AC définitive est chiffrée à 40 772.76 €.

2) Dépôts sauvages d'ordures ménagères

Monsieur le Maire présente les faits relatifs aux dépôts sauvages sur la commune.

Il propose de mettre en place une amende forfaitaire pour tous dépôts de déchets sauvages sur la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 635-8 et R 644-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 ;

Vu que le responsable des dépôts illicites est, par ailleurs, exposé aux amendes prévues par lesdits articles ;

Vu les services offerts de la commune :

- collecte des ordures ménagères résiduelles et des blo-déchets sur toute la commune une fois par quinzaine
- un point verre

Considérant que malgré ces services, Il est toujours constaté des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur la commune portant atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Vu le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement, et l'utilisation des ressources humaines, Monsieur le Maire propose la décision suivante :

Article 1er : Toute personne identifiée ayant effectué des dépôts Illicites constatés sur le territoire de la commune de LONGUEIL aux pieds des points d'apports volontaires, des chemins, des accotements de chaussée etc..

Article 2 : Les frais d'enlèvement des dépôts illicites seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera Identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par le service du Trésor public.

Article 3 : Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnels et de véhicule, le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés Illicitement sur un lieu public ou chemin boisé et évacué vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation sera de 500 €.

Article 4 : Cette disposition sera applicable à compter de ce jour

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci dessus.

3) Validation du principe de passage à la dématérialisation et autoriser le maire à signer tout document relatif à cette procédure

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
 Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la commune de Longueil souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société Berger Levault a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que Maire signe le contrat d'adhésion aux services de Berger Levault pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- Le Conseil Municipal donne son accord pour que Maire signe le contrat d'adhésion aux services de Berger Levault pour le module d'archivage en ligne ;
- donne son accord pour que Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la commune de Longueil et Berger Levault.

4) Fonds de solidarité logement

La contribution financière est de 0.76 € par habitant.

Rappel : Le FSL permet de garantir le droit au logement, en aidant les personnes et ménages à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, alors qu'ils éprouvent des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources, de leurs conditions d'existence ou d'un cumul de difficultés. Le FSL contribue également à la mise en œuvre de certaines actions : aide à la gestion locative de proximité (AGLP), aide à l'accès pour les « Projets logement », prévention des expulsions, lutte contre l'habitat dégradé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

5) Sécurité rue de Blainville

Considérant que nous sommes confrontés dans ce secteur à un problème récurrent de vitesse excessive alors qu'elle est limitée à 30km/h.

Considérant que la largeur de voie est étroite

Considérant que de nombreux enfants fréquentent cette rue pour se rendre à l'école.

Il est souhaitable de réfléchir à un nouvel aménagement afin de sécuriser le secteur.

Orientation : mettre la rue de Blainville et la Cavée Folliot en sens unique.

Nous allons rencontrer un bureau d'études et la Direction des routes pour avoir leurs conseils et en étudier la faisabilité technique et financière.

Si cela s'avère impossible, nous opterons pour des ralentisseurs.

6) Effacement de réseaux et éclairage public rue du Buisson d'Anval du n°1 jusqu'à l'intersection Asseline

M le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire Eff9Ep+2024-0-76395-M6690 et désigné « rue du buisson d'anval » dont le montant prévisionnel s'élève à 218 400 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 64 225 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter ce projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget 2025 pour un montant de 64 225 € TTC ;
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser M le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention.

7) Reprofilage et végétalisation du parking de la mairie

Suite à des orages de plus en plus violents, une partie du RDC de la mairie est inondée. M le Maire propose une étude opérationnelle visant à aménager et gérer durablement cet espace destiné à la fois à la mairie ainsi qu'au local technique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire cette dépense au budget 2025 et de solliciter une aide auprès du Département et de l'Etat.

8) Secteurs régulièrement inondés lors des orages et ruissellements importants à proximité de l'école.

Il paraît nécessaire de restructurer la chaussée à proximité du Stop.

M le Maire propose une étude opérationnelle visant à réduire ce phénomène de ruissellement.

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire la dépense au budget 2025 et de solliciter une aide auprès du Département et de l'Etat.

9) PLUI protection des locaux commerciaux en interdisant le changement de destination en logements.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir et protéger le local du snack bar épicerie appelé la Ptite pause.

Cette décision sera instaurée dans le PLUi.

Le changement de destination ne sera pas autorisé.

10) Décisions modificatives

En dépenses de la section d'investissement :

Au compte 10226 - chapitre 10 : + 592,19 euros

Au compte 21538 - chapitre 21 : + 30.743,01 euros

Au compte 231 - chapitre 23 : - 21.636,20 euros

Au compte 204182 - chapitre 204 : + 3.840,00 euros

Au compte 21538 - chapitre 041 : + 46.455,63 euros

En recettes de la section d'investissement :

Au compte 13258 - chapitre 041 : + 46.455,63 euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Questions diverses :

Remi LECLERCQ :

L'association des parents d'élèves à redonner à chaque classe 650 €.

Il fait remarquer la vitesse excessive aux entrées du village.

Il nous signale également des motos qui roulent vite rue de la Pescherie.

Il demande s'il serait souhaitable d'installer un panneau rue Fayette avec flèche prioritaire.

Béatrice NOEL :

Béatrice NOEL remercie le Conseil Municipal pour la gerbe offerte par la commune lors des obsèques de son mari.

Rue David Asseline : élagage à effectuer pour la fibre.

Alain LEBERTHIER :

Travaux logements cité Olivier DORIEN. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit uniquement des logements sociaux du bailleur Habitat 76.

Quelles est la date prévue du commencement de travaux ?

Médicobus à Luneray : un centre de santé mobile est présent à Luneray tous les jeudis, pour une période de 3 ans, afin d'accueillir les patients sans médecin traitant déclaré et en affectation longue durée.

Faire un rappel pour les habitants.

Lorraine CLEMENT :

Elle constate une dégradation importante de la chaussée en face Cotonord.

M le Maire indique qu'il s'agit d'une compétence communauté de communes considérant qu'elle dessert une zone économique.

Des travaux étaient prévus en avril 2024. Ils sont reportés au printemps 2025 (faute de budget suffisant).

Fin de séance 21h00.

Liste DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Didier LEDRAIT	
Mme Isabelle POUILLAIN	
M. Yves TIRARD	
M. Stéphane ALLAIS	
Mme Béatrice NOEL	
M. Remi LECLERCQ	
Mme Lorraine GRANDCLEMENT	
Mme Patricia HAUCHARD- THOUMIRE (pouvoir à Isabelle POUILLAIN)	
M Stanislas TISCA	
M Alain LEBERTHIER	
Mme Soumicha CLEMENT	
Mme Laurence TESTU	
Mme Françoise VALLAS	
M Thévenin LEDRAIT	